

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 23 septembre (23/09/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Danièle PAPUGA, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Robert POMAREDE, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

Madame LAFFINEUR est nommée secrétaire de séance.

PATRIMOINE COMMUNAL – ACQUISITIONS – VENTES - LOCATIONS

27- 23 septembre 2021

27. Vente du lot 1A du lotissement BELLE-ILE, cadastré section BK n°0724 et n° 0726, à Monsieur et Madame SENAC

Rapporteur : Monsieur MOUILLERAC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la proposition d'achat de M. et Mme SÉNAC, domiciliés 12 avenue du Chasselas à Moissac, du 28 juillet 2021 proposant l'acquisition du lot 1A, d'une superficie de 1286 m², du lotissement Belle- île au prix de 38 000 €,

Vu l'avis de France Domaine,

Vu le rapport d'étude de sols G1 du 12 février 2021,

Considérant que les parcelles cadastrées section BK n° 0724 et n° 0726 sises chemin rural de Belle- île représentent un intérêt pour les futurs acquéreurs.

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 38 du 10 décembre 2020 dont les acquéreurs désignés étaient Monsieur et Madame GILLES,

APPROUVE la vente des parcelles cadastrées BK n° 0724 et n°0726, d'une surface respective de 1275 m² et 11 m², sises lotissement Belle- île, à M. et Mme SÉNAC Camille et Jeanine,

DIT que la surface à acquérir par M. et Mme SÉNAC sera de 1286 m².

DIT que la vente aura lieu moyennant un prix de trente-huit mille euros (38 000 €).

DIT que le paiement du prix interviendra à la signature de l'acte.

DIT que l'acquéreur prend à sa charge les frais d'acte.

CHARGE l'office notarial Katia GONZALEZ DELRIEU, sis 71 avenue du Chasselas à Moissac, choisi par les acquéreurs, d'établir l'acte correspondant.

DIT que la présente délibération aura une durée de validité d'un an à compter de sa notification au demandeur. Passé ce délai et sans formalité, la délibération et le projet d'acte seront sans suite.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette vente.

Pour copie conforme

Moissac le 24 Septembre 2021

Le Maire,

Romain LOPEZ